AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0691
FR0000034639-FS0291

17 juin 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 juin 2013, la société Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 juin 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 7 910 700 actions représentant autant de droits de vote, soit 4,53% du capital et 4,29% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions et de droits de vote ALTRAN TECHNOLOGIES.

[1] Sur la base d'un capital composé de 174 681 450 actions représentant 184 574 833 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.